

# Compte rendu du conseil municipal

## Séance du 7 février 2022

Étaient présents : Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Lydie CHANEZ, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Olivier BLANCHARD, Olivier BOILLOT, Aurore BRULPORT, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Philippe SCHENCK, Valérie VUILLERMOT.

Étaient absents excusés : Joël ALPY, Étienne MILLET, Martial VERNEREY.

Était absente : Camille BARBAZ.

Mme Valérie VUILLERMOT a été désignée secrétaire de séance. La séance est ouverte à 20h.

Dans son propos liminaire et au nom du conseil municipal, M. le Maire adresse ses pensées et son soutien aux familles durement éprouvées en janvier par l'incendie au centre du village, le tragique accident de voiture au lac de Chalain et l'ouverture du procès aux Assises de l'Isère de Grenoble.

### 1. **Projet Centre bourg**

#### **Attribution du marché du lot 13 (carrelage, chapes, faïence)**

M. le Maire rappelle la décision de déclarer sans suite la consultation du lot 13 en date du 3 janvier 2022 pour motif d'infructuosité, en raison de l'impossibilité pour l'entreprise titulaire dudit lot de fournir une attestation réglementaire conformément aux exigences du code de la commande publique. Une nouvelle consultation en procédure adaptée a été lancée le 6 janvier par le SIDEC du Jura. 2 offres ont été remises et analysées par le maître d'œuvre :

Entreprise	Montant HT	Note Prix (/60)	Note Technique (/30)	Note Nuisances (/10)	Total (/100)	Class.
<b>BFC revêtement</b>	72 589,46 €	60	30	10	<b>100</b>	<b>1</b>
<b>PREVITALI</b>	89 483,20 €	48,67	28	10	<b>86,67</b>	<b>2</b>

Sur proposition du maître d'œuvre, le conseil municipal retient à l'unanimité l'offre de l'entreprise BFC revêtement.

#### **Plan de financement modifié**

Suite à l'attribution du lot 13, le montant total des marchés de travaux est porté à 2 336 318 € HT soit 2 803 582 € TTC. Le plan de financement, en dépenses et en recettes, est ajusté en conséquence et approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

## **2. Forêts et bois : commission du 28 janvier 2022**

### **Affouage de l'année 2022**

L'affouage sera marqué dans la parcelle forestière 25. Le devis transmis par l'ONF pour assurer le marquage et le suivi de l'affouage est d'un montant de 3 440 € HT, sur la base de 800 stères à marquer. Le conseil municipal approuve ce devis.

Sur proposition de la commission, le conseil municipal, à l'unanimité, retient les modalités de délivrance suivantes :

- Lots de 10 ou 20 stères à choisir au moment de l'inscription par les foyers figurant sur le rôle d'affouage de l'année
- Prix : 12 €/stère
- Inscriptions à effectuer avant le 31 mars 2022 auprès du secrétariat de mairie, en fournissant avant cette date l'ensemble des documents nécessaires : attestation d'assurance « responsabilité civile » et règlement du lot.

### **AOC Bois du Jura : présentation de la démarche et proposition d'adhésion**

La filière bois locale travaille depuis longtemps à la valorisation des résineux jurassiens. Dès le début des années 2000 se met en place une stratégie de différenciation et c'est finalement le 8 mars 2019 que le « Bois du Jura » obtient son homologation en appellation d'origine contrôlée (AOC). Cette labellisation est un gage de reconnaissance de la qualité et de la spécificité des sapins et d'épicéas transformés au cœur du massif jurassien. La réflexion quant à une éventuelle adhésion de la Commune se poursuit.

### **Droit de préférence : parcelles ZZ 11 (Prés Mivelle Ouest) et AE 280 (Le Léal)**

Lydie CHANEZ, adjointe en charge de la forêt, informe le conseil municipal que la Commune est sollicitée dans le cadre de son droit de préférence à l'occasion de la vente, d'une part, de la parcelle ZZ 11 (Prés Mivelle Ouest) d'une superficie de 2 ha 10 ca et d'autre part, de la parcelle AA 280 (Le Léal) d'une superficie de 13 a 13 ca. Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer le droit de préférence de la Commune pour ces deux parcelles qui ne jouxtent aucune parcelle forestière communale.

### **Vente de feuillus**

Un point est fait sur le stock de feuillus restant à exploiter et à vendre. Des précisions complémentaires seront demandées pour permettre au conseil municipal de se prononcer lors de la précédente séance.

## **3. Urbanisme, voirie et bâtiments : commission du 28 janvier 2022**

### **Essavilly : gestion des eaux pluviales**

Gérard MUGNIOT, adjoint, fait un point sur le dossier de la gestion des eaux pluviales dans le secteur des deux fermes situées route de Longcochon à Essavilly. Il rappelle qu'une première solution a été étudiée et estimée pour canaliser ces eaux jusqu'au

réseau unitaire du hameau d'Essavilly : elle s'est avérée impossible techniquement car le réseau existant est trop petit. Une seconde solution a été recherchée avec la création d'un bassin d'infiltration sur le terrain communal située au début de la rue de la Grange Patet mais le terrain marneux rend les capacités d'infiltration trop faibles.

Une troisième solution est donc soumise à la réflexion. Elle consisterait à canaliser les eaux pluviales dans le fossé puis sous chaussée et via un terrain privé afin de les diriger vers l'accotement du chemin d'association foncière voisin. Le montant des travaux serait d'environ 16 000 € HT.

Compte tenu du montant conséquent des travaux et du fait qu'une partie des eaux pluviales concernée provient des bâtiments et terrains des deux fermes, le conseil municipal souhaite qu'une rencontre soit de nouveau organisée avec les deux GAEC afin de leur proposer de participer – sans obligation – à une partie du coût des travaux.

#### **Rue de Nozeroy : couche de roulement, aménagements de sécurité, comptage de vitesse**

M. MUGNIOT rappelle que le Département prévoit de refaire la couche de roulement en 2022. La commission mène une réflexion sur les éventuels aménagements de sécurité qu'il pourrait être utile de réaliser à l'occasion de ces travaux. Un comptage de vitesse a été réalisé dans la rue en novembre à proximité des HLM :

- 673 véhicules par jour en moyenne, dont 71 poids lourds
- 337 véhicules par jour en excès de vitesse
- 51 km/h de vitesse moyenne
- 62 km/h de vitesse maximale pour 85 % des véhicules

La commission propose de poursuivre la réflexion ainsi qu'une consultation auprès des riverains.

#### **Rue de Frasne : projet de pose de coussins berlinois**

Les coussins berlinois de la rue de Champagnole ont été démontés. Ils pourraient être réinstallés dans la rue de Frasne, au niveau du petit îlot central vers le carrefour avec la rue des Droséras, afin de renforcer l'effet pour le ralentissement des véhicules.

Le conseil départemental sera sollicité pour l'autorisation d'implantation des coussins berlinois au niveau de l'aménagement routier existant.

#### **Communailles-en-Montagne : demande d'aménagements de sécurité limitant la vitesse**

Plusieurs habitants de Communailles-en-Montagne ont été reçus par le Maire en novembre dernier pour réclamer la réalisation urgente, en 2022, d'aménagements de sécurité aux 3 entrées du village et au centre du village, ainsi que la création d'un trottoir dans la rue principale car ils déplorent l'augmentation du nombre de véhicules et la vitesse trop importante des voitures et des tracteurs, ce qui représente d'après eux un danger important pour les enfants.

Le conseil municipal approuve la proposition de la commission d'organiser une rencontre sur le terrain avec l'ensemble des habitants intéressés pour évoquer ce sujet

et rechercher des solutions.

#### **Programme d'investissement futurs : consultation pour maîtrise d'œuvre**

Une consultation sera lancée pour désigner un maître d'œuvre qui sera chargé d'étudier et d'établir les propositions de travaux de réfection de plusieurs voies communales (rues des Gentianes, de Mibois, Agriculture, de la Claive...). L'objectif est de grouper tous les travaux sur une même année afin de bénéficier de tarifs plus intéressants.

## **4. Environnement, cadre de vie et tourisme**

#### **Seigne des Barbouillons : comité de gestion du 9 décembre 2021**

M. le Maire rend compte du comité de gestion de la réserve naturelle régionale qui s'est tenu en mairie sous la présidence de Frédéric PONCET, conseiller régional. Après une présentation de la réserve et des changements intervenus dans sa gestion, le bilan des suivis environnementaux et des travaux réalisés en 2020 et en 2021 a été exposé, ainsi que les projets pour 2022.

#### **Seigne des Barbouillons : adhésion à l'association RNF**

Suite à la reprise de la gestion administrative par la Commune, il est proposé d'adhérer à l'association « Réserves nationales de France » qui apporte des informations et un soutien technique aux réserves comme celle de la Seigne des Barbouillons. La cotisation s'élève à 360 € par an. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

## **5. Agriculture : renouvellement du bureau des 3 associations foncières**

Dans la suite de la séance de janvier dernier, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de désigner les membres suivants pour siéger au bureau de chaque association foncière :

<b>AF de Mignovillard</b>	<b>AF de Froidefontaine</b>	<b>AF d'Essavilly</b>
Dominique CHAUVIN	Patrice VERNEREY	Hervé MIVELLE
Bertrand ROUSSEaux	William DUVAL	Jean BESSON
Patrick BOURGEOIS	Alain PAQUETTE	Baptiste MIVELLE
Sylvain CARREZ	Jacques JEANNIN	Patrick DODANE

*Anne-Marie MIVELLE, concernée par ce point, ne prend pas part au vote.*

## **6. Finances**

#### **Contrat de maintenance du défibrillateur**

M. le Maire présente un devis concernant la maintenance du défibrillateur installé sous l'arcade de la Poste. Ce point est ajourné pour demander une nouvelle

proposition à l'entreprise SCHILLER, intégrant la maintenance du défibrillateur présent à Communailles-en-Montagne.

### **Préparation du budget primitif 2022**

Chaque conseiller municipal sera destinataire du « grand livre 2021 », afin d'étudier toutes les dépenses et les recettes, en vue d'établir le budget primitif 2022 et de réfléchir à des pistes permettant de rationaliser ces dépenses et recettes en fonctionnement.

## **7. Intercommunalité et structures extérieures**

Anne-Marie MIVELLE, conseillère communautaire, fait le point sur les sujets abordés lors de la séance du conseil communautaire du 25 janvier dernier.

## **8. Divers**

### **Droit de préemption urbain**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas exercé le droit de préemption urbain de la Commune pour la vente de la parcelle cadastrée ZI 220 comprenant une maison et située rue de Walheim à Mignovillard.

### **Bulletin municipal**

M. le Maire informe le conseil municipal que son importante charge de travail professionnelle actuelle ne lui a pas laissé suffisamment de temps jusqu'à présent pour mener à bien l'ensemble de la mise en page du bulletin municipal. Afin qu'il puisse continuer à assurer la mise en page, qui permet à la Commune de réaliser une économie dans les dépenses, il propose de remplacer le numéro annuel unique du bulletin municipal par une publication qui pourrait être trimestrielle, ce qui répartit la charge de travail dans le temps. Par ailleurs, cette solution a le mérite d'informer plus régulièrement les habitants – en particulier ceux qui ne sont pas familiers d'Internet – et donner des informations plus réactives, tant sur le plan des projets communaux et des décisions des élus, que des activités des associations, commerces et entreprises.

*La séance est levée à 23h.*

*Prochaine séance du conseil municipal : lundi 7 mars 2022 à 20h.*



Le Maire,

*Florent SERRETTE*